



Cayenne, lundi 17 mai 2021

*Le Président de la  
Collectivité territoriale de Guyane*

Monsieur Alain AYONG LE KAMA  
Recteur d'académie  
Route de Baduel  
BP 6011  
97306 CAYENNE Cedex

Objet : fermeture des collèges et des lycées

Monsieur le Recteur,

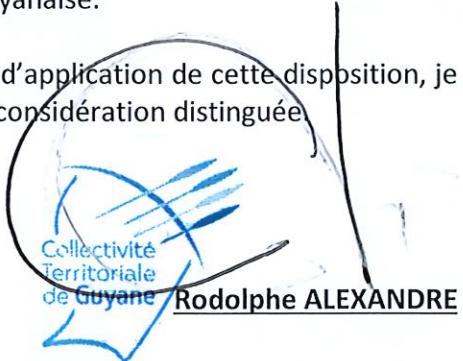
Réunis ce jour, lundi 17 mai 2021, à l'Hôtel de la Collectivité territoriale de Guyane, nous, Maires de Guyane, Président de l'Association des Maires de Guyane, et Président de la Collectivité territoriale de Guyane, après prise en compte des éléments d'analyse exposés par les membres du Conseil scientifique territorial, en présence des représentants des syndicats d'enseignants, des parents d'élèves ainsi que du monde sportif guyanais, avons décidé collégialement et en responsabilité, de procéder à la fermeture des établissements scolaires dont nous avons respectivement la charge à compter du jeudi 20 mai 2021 et jusqu'au vendredi 28 mai inclus.

En conséquence, j'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de la fermeture des collèges et lycées de l'ensemble de l'académie durant cette même période.

Il s'agissait pour nous de prendre en compte les dernières données alarmantes recueillies relatives à la propagation de la covid-19, manifestement dues à la prédominance du variant brésilien sur notre territoire, à savoir : une hausse très importante du taux d'incidence sur les quinze derniers jours ; l'augmentation significative de la part de jeunes de moins de 30 ans (notamment les 10-19 ans) dans ces chiffres, et la saturation imminente des lits de réanimation dans nos hôpitaux.

Nous espérons ainsi contribuer, en complémentarité avec les autres mesures de freinage en vigueur, à la préservation de la santé de nos concitoyens, qu'il s'agisse des élèves, des enseignants ou du personnel d'encadrement, et, par ricochet, des membres de leur famille et donc, en réalité, d'une part considérable de la population guyanaise.

Restant à votre disposition pour échanger sur les modalités d'application de cette disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.



---

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

Hôtel de la Collectivité territoriale de Guyane - Carrefour de Suzini - 4179, route de Montabo - 97300 CAYENNE  
secretariat.president@ctguyane.fr 0594.300.600 0594.31.95.22 www.ctguyane.fr facebook/CTGuyane twitter/CTdeGuyane